Beaupreau
en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2024_0150

Arrêté temporaire de circulation

RUE SAINT-MARTIN (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,
R 411-25, R 415-6,,
CONSIDÉRANT que des travaux travaux d abattage rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 04/03/2024 17 RUE SAINT-MARTIN (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1
Le 04/03/2024, la circulation est alternée par B15+C18 de 08 h 00 à 12 h 00 17 RUE SAINT-MARTIN (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges).

ARTICLE 2 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ELAG ANJOU.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 19/02/2024
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

MAIRIE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES * MAINE & LOIRE *

DIFFUSION:
- *ELAG ANJOU*
- *BRANGEON*
- *HDV*
- *Mairie Beaupréau*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Beaupreau en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook